

*mis en ligne le 27/10/25*

**Objet: Interdiction temporaire du stationnement place du Marché à La Suze.**

LE MAIRE de la Commune de la Suze sur Sarthe,

Vu l'article L.2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la route

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière.

Vu l'article R.610-5 du code pénal.

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sûreté, la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques,

Vu la demande formulée par Emeline PAPIN

### **ARRETE TEMPORAIRE**

**ARTICLE 1** : Afin d'assurer un aménagement en toute sérénité des futurs occupants du logement situé au 4 de la place du Marché à La Suze sur Sarthe, il est décidé d'interdire le stationnement sur les deux places se trouvant devant l'entrée du 4.

**ARTICLE 2** : La mesure décidée prendra effet le 23 octobre 2025 et ce à compter de 8 heures et jusqu'à 18 heures. La réglementation relative à la zone bleue est levée sur ces deux places désignées. La signalisation sera mise en place avec des panneaux matérialisant l'interdiction de type B6a1 accompagnés du présent arrêté. Les seuls véhicules pouvant occuper les places désignées à l'article 1, seront ceux utilisés par le demandeur.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 22 octobre 2025

**M. Le Maire,**

**E. D'AILLIERES**

  
  
Mairie de La Suze sur Sarthe  
7/2/25